

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 NOVEMBRE 2012**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoints ;
Mmes MICHELS Katia - ZENSES Christa - MM. FREYMANN Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absents excusés : Mme SCHMITT Marie Anne - M. DAHLET Gilbert.

1. Examen d'une requête

Monsieur le maire commente la requête émanant de M. HERMANN Jean-Marie visant à obtenir la réduction de l'emprise de l'îlot directionnel situé devant l'entrée du garage de sa maison d'habitation sis 37, rue des Lilas.

Vu la dangerosité des manœuvres à réaliser pour sortir du garage de cette maison en marche arrière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Répondre favorablement à cette requête,
- Aménager cet îlot directionnel avec des pavés en granit franchissables,
- Poser des réflecteurs pour matérialiser la présence de ces îlots.

2. Cession d'un terrain du lotissement

Monsieur le maire présente une demande d'acquisition de terrain de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg ».

Considérant la requête en acquisition de terrain à bâtir de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg », émanant de Madame SCHORB Nadine, domiciliée 2 rue du Stade à 67560 ROSHEIM ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juin 2008 fixant le prix de cession à 4.000,- € (quatre mille euros) TTC par are ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du terrain à bâtir suivant, aux clauses du cahier des charges annexé à l'arrêté municipal, et aux conditions suivantes :

Lot	Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
N° 08	Mme SCHORB Nadine	Section 2 N° 611/531	Hohberg	3,03 ares	36.080,- €
		Section 2 N° 607/531	Hohberg	5,99 ares	

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

3. Cession du terrain pour la construction des maisons « EDEN »

Monsieur le maire présente la demande d'acquisition du terrain sis 23, rue des Alliés à Oermingen, d'une superficie de 25,42 ares, émanant de la société MAISONS EDEN en vue de la construction de deux villas seniors.

Considérant l'intérêt de la collectivité pour la construction de deux villas seniors permettant l'accueil de personnes âgées ou handicapées,

Considérant la requête en acquisition du terrain, cadastré sous le numéro 46 de la section 1 du lieudit Village, d'une superficie de 25,42 ares située en zone UAa du POS, émanant de la société MAISONS EDEN,

Vu l'estimation de la valeur vénale de ce terrain par les Domaines,

Vu le permis de construire délivré au nom de la société Maisons Eden,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Fixer le prix de cession de l'are à 4.000,- € TTC (quatre mille euros),
- Autoriser la vente dudit terrain aux conditions suivantes :

Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
Société MAISONS EDEN	Section 1 N° 46	Village	25,42 ares	101.680,- €

- Autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de vente.

4. Modifications budgétaires

Monsieur le Maire précise que le budget principal 2012 de la commune ne tient pas compte du montant à reverser au FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) et qu'il conviendrait, afin de rendre conforme le budget de la commune, de prévoir la ponction du FNGIR au chapitre 14 compte 73923.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Modifier le budget primitif principal de l'exercice 2012 comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012 - FONCTIONNEMENT -					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
73923	Reversements sur FNGIR	83.137,- €	73111	Taxes foncières et d'habitation	83.137,- €
TOTAL		83.137,- €	TOTAL		83.137,- €

Monsieur le Maire est chargé de porter ces modifications au budget principal de l'exercice en cours.

5. Fixation des tarifs 2013 de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel. Il propose de reconduire les anciens tarifs.

Après discussion, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs 2013 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2012	2013
TARIFS DE LA GRANDE SALLE		
Fête des membres d'associations locales - Forfait - :	75,00 €	75,00 €
Manifestation des associations avec entrées ou réservations payantes :	75,00 €	75,00 €
- Forfait + % sur le prix d'achat des boissons vendues (obligation de présenter la facture du fournisseur)	+ 10 %	+ 10 %
Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :		
- Le week-end :	225,00 €	225,00 €
- Pour la location d'une journée uniquement :	150,00 €	150,00 €
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	75,00 €	75,00 €
Fête de famille ou association, extérieure au village :		
- Le week-end :	270,00 €	270,00 €
- Une journée :	180,00 €	180,00 €
Activité commerciale ou Assemblée Générale :		
- Sans cuisine	150,00 €	150,00 €
- Avec cuisine	200,00 €	200,00 €
TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL		
Utilisation associative, publique ou privée :		
- Le week-end - sans cuisine :	120,00 €	120,00 €
- Le week-end - avec cuisine :	180,00 €	180,00 €
- Une demie journée - sans cuisine :	30,00 €	30,00 €
- Une demie journée - avec cuisine :	45,00 €	45,00 €
- Toute journée supplémentaire - sans cuisine :	60,00 €	60,00 €
- Toute journée supplémentaire - avec cuisine :	90,00 €	90,00 €
Associations locales :		
- Fête des membres - sans cuisine - Forfait :	45,00 €	45,00 €
- Fête des membres - avec cuisine - Forfait :	75,00 €	75,00 €
- Si entrées ou réservations payantes : Forfait + 10 % sur le prix d'achat des boissons vendues (facture à produire)	+ 10 %	+ 10 %
LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE		
Table avec 6 chaises	4,50 €	4,50 €
Table seule	3,00 €	3,00 €
Lot de 6 chaises	2,25 €	2,25 €

Chaque association membre de l'Inter-Association (IAO) bénéficie d'une gratuité par an.

6. Fixation des tarifs, redevances et loyers 2013

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2013.

Après discussion, le conseil municipal adopte le tableau des tarifs 2013 suivant :

	2012	2013
A) PRODUITS FISCAUX :		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	15.00
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %
B) REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS		
- Redevance d'assainissement par m ³ HT	2.00	2.10
- Redevance de l'eau par m ³ HT	0.90	0.90
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15.00	15.00
C) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS		
- Loyer 26, rue du Stade Mme GRUMBACH G.	5.628,00	Application de l'indice de référence du logement
- Loyer 24, rue du Stade Mme KLEIN J.	5.550,00	
- Loyer anc. gare 2 ^{ème} étage M. BOOS L.	3.054,00	
- Loyer anc. gare 1 ^{er} étage Mme HAOUHAMD I D.	4.560,00	
- Loyer garage de l'ancienne poste Ets LZ Bâtiment	1.254,00	
- Loyer jardin de l'ancienne poste M. MULLER J.L.	50.00	50.00
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	16.07	16.07
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	30.15	30.15
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13.79	13.79
- Loyer terrains de la Stroh Wies M. PAUL C.	4.39	4,39
- Loyer terrains de Tiefbrunnenlach M. LOHMANN Ch.	27.60	27.60
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	82.00	82.00
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	53.10	47.00
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	76.00	76.00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	152.00	152.00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	152.00	152.00
- Concession de 30 ans pour une tombe double	304.00	304.00
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	456.00	456.00
- Concession perpétuelle pour une tombe double	912.00	912.00
- Columbarium concession 15 ans	912.00	912.00
- Columbarium concession perpétuelle	1 824.00	1 824.00
D) DROITS DIVERS		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	45.00	45.00
- Forfait annuel de stationnement	45.00	45.00
- Redevance pour occupation des sols EDF	189.00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	656.54	
- Location de la tonne à lisier par demi-journée	30.00	40.00

	2012	2013
E) FORFAIT ET REDEVANCE DE BRANCHEMENT		
- Forfait TTC de branchement A.E.P.	1 260,00	1 260,00
- Redevance TTC de branchement assainissement	1 100,00	1 100,00
F) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE		
- Stère de CHENE l'unité TTC	45,00	47,00
- Stère de HETRE l'unité TTC	47,00	49,00
- Stère de CHARME l'unité TTC	47,00	49,00
- BIL le m ³ TTC	42,00	44,00
G) PRODUIT DES CHASSES		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.700,00	1.700,00
- Lot n° 2 : KELHETTER René	7.825,00	7.825,00
- Lot n° 3 : KELLER Richard	11.300,00	11.300,00
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER)	2.376,48	2.376,48
- Chasse réservée du Lutterbach (GRAFF)	19,19	19,19
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER)	52,99	52,99
H) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	3,00	3,00
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	10,00	10,00
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-16 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	5,00	5,00
- Amende pour retard de restitution	15,00	15,00
- Caution pour les saisonniers	15,00	15,00
I) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »		
- Prix du repas	4,15	4,35
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1,00	1,00

7. Financement des déconnexions de fosses septiques

Monsieur le maire rappelle les orientations du projet de déconnexion des fosses septiques et de mise en conformité de 21 branchements particuliers au réseau d'assainissement, élaboré par les services du SDEA après enquête domiciliaire.

La maîtrise d'œuvre a finalisé le projet technique et le modèle de convention à signer avec les particuliers, qui précise notamment les conditions techniques et financières de la mise en œuvre des travaux.

Suite à la procédure d'appel d'offres, l'entreprise KARCHER a été déclarée attributaire du marché à bons de commande. Chaque immeuble a fait l'objet d'un devis quantitatif et estimatif, permettant de finaliser les avenants à la convention arrêtant le plan de financement définitif.

Considérant le projet technique des travaux de mise en conformité des branchements particuliers d'assainissement, élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin,

Vu le modèle de convention pour les travaux de mise en conformité de ces branchements dans les parties privatives,

Vu ses délibérations du 30 janvier 2012 portant adoption du projet technique et du 06 mars 2012 portant attribution du marché à l'Ets Karcher,

Vu les devis descriptifs et estimatifs des travaux par habitation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter les devis estimatifs élaborés par le titulaire du marché, pour un montant prévisionnel et estimatif de 165.431,94 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus ;
- Valider les dispositions des avenants à la convention à intervenir avec les particuliers concernés ;
- Adopter le tableau définitif de financement sur les bases suivantes :
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 35 % du montant facturé des travaux dans la limite d'un montant plafond de travaux de 2.200 € HT,
 - Subvention du Conseil général du Bas-Rhin de 30 % du montant hors taxe (HT) facturé des travaux,
 - Subvention de la Commune sur la base des critères ci-après :
 - Prise en charge de la mise en place des regards de branchement pour un prix forfaitaire unitaire de 2.500,- € HT ;
 - Prise en charge du coût forfaitaire des travaux de vidange, de désinfection et de percement de la fosse, estimé à 570,- € HT ;
 - Paiement des factures après déduction des subventions et du restant à charge des propriétaires,
 - Participation du propriétaire fixé à 30 % du montant HT des travaux hors vidange de fosse et pose de regard.
- Solliciter les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;
- Autoriser le maire à signer les conventions et les avenants individuels de financement des travaux ;
- Autoriser le maire à signer les devis et tout document utile à la réalisation de ces travaux.

8. Réalisation du DU d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le maire rappelle que la commune de Oermingen s'engage dans une démarche d'amélioration continue, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la collectivité et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein des services administratifs et techniques de la collectivité et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention (FNP) en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur un an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune de Oermingen mobilisera sur deux jours les dix agents et les représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRCAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- Autoriser la commune à percevoir une subvention pour le projet ;
- Autoriser le Maire à signer la convention afférente.

9. Adoption de devis

▪ Acquisition d'un columbarium

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 13 novembre 2012 par la société Granimond de Saint-Avoid, relatif à la fourniture et pose d'un columbarium « Prestige 5 familles »,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société GRANIMOND pour un montant HT de 5.179,69 €, comprenant la fourniture, la pose et l'aménagement du radier ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

10. Travaux au presbytère protestant

Monsieur le maire présente le dossier des travaux de rénovation intérieur et de réfection de la terrasse du presbytère protestant. Le montant total des travaux est estimé à 7.530,14 € TTC.

Considérant la demande de participation financière formulée par le conseil presbytéral de la paroisse protestante pour des travaux portant rénovation intérieur et réfection de la terrasse du presbytère ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Verser une participation financière de 10 % du montant des travaux réalisés sur le presbytère protestant, soit 753,01 €,
- Charger Monsieur le maire de verser cette participation sur présentation des factures acquittées.

11. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Organisation de la fête des aînés,
- Modification sur le calendrier des fêtes 2013 de la date de la kermesse protestante fixée au dimanche 17 mars 2013
- Remise des clés de la salle polyvalente louée pour le week-end à partir du vendredi soir à 20 heures,
- Réservation de la salle à privilégier les samedis soirs pour éviter les nuisances sonores en semaine,
- Installation du défibrillateur à l'extérieur sous la mairie,
- Publication des dates de battues de chasse à anticiper dans la presse locale afin de sensibiliser les usagers de la forêt sur les dangers encourus,
- Sensibiliser les coureurs sur les risques d'accident lors des battues de chasse...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert	Absent excusé	FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne	Absent excusé	ZENSES Christa	